

ENQUETE PUBLIQUE SAGE ADOUR AVAL 2021

Patricia Leuenberger

Citoyenne Bayonne

- Dans le bilan de consultation, il nous est expliqué : « que la mise en œuvre d'un SAGE repose sur des acteurs nombreux allant jusqu'aux citoyens ». Voilà qui est fort aimable mais qui laisse la citoyenne lambda que je suis, bien dépitée et dubitative.

- La somme des documents à consulter, ingérer, comprendre et analyser est démoniaque, à tel point que naturellement, la citoyenne se demande si vraiment on souhaite l'informer. Les personnes non-connectées sont éliminées d'emblée de l'enquête publique, la lecture à minima en mairie des documents représente PADG 223P, Rapport environnemental 106P, Règlement + annexes 171P, MRAe 37P etc. Heureusement, la publicité de l'enquête publique a été inexistante.

- Les permanences du Commissaire Enquêteur en mairie sont assez minimalistes.

Ainsi, je souscris aux remarques de la MRAe qui recommande Page 3 « de garantir au public une information...sur l'état des lieux...sur les choix opérés par le SAGE pour améliorer la situation ». Qui constate également Page 6: « L'état du dossier (AEP) ne permet pas au public de bénéficier d'une bonne information»

- L'état des lieux réalisé en 2014 n'a pas été mis à jour ! Ce SAGE entrera peut-être en action en 2022 Pourtant les données telles démographie, afflux touristiques, urbanisation du littoral, perturbations climatiques, ont été modifiées et sont palpables par le citoyen autochtone, même écolo-sceptique. Voir déclaration du 16/09/21 de l'Agence Adour Garonne sur le manque d'eau actuel et à venir.

- Les 59 « non réponses » du bilan sont présumées « avis favorables » ! La mode de l'abstention aurait-elle gagné les élus ? Il n'en demeure, que 12 avis réellement favorables c'est terriblement peu et entache la validation du projet et questionne sur l'intérêt des élus pour la problématique de l'eau.

- Le SAGE « doit être un outil de planification et promouvoir une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau »... Il fixe la stratégie pour les 10 ans à venir » (P6 du PADG)...son ambition est « **l'incitation à l'amélioration** ».

Tout est dit, toute la littérature produite par le SAGE sera à l'avenant, entre vœux pieux, allégations, suppositions, conditionnel. La présentation de l'état des lieux débouche sur un conformisme de la pensée déprimante, comme si le SAGE avait intégré son incapacité à agir, alors que les commandes de la CLE sont pertinentes. L'amère potion s'achève sur l'annonce du coût du projet allant du simple au double, difficile de susciter l'adhésion, un sabordage ?

- Quelques perles stupéfiantes :

- « Le lissage de la fréquentation touristique », PADG P 31 : « le renforcement de la fréquentation en début et fin de saison **contribuera à faire augmenter les consommations (donc les revenus) sans nécessiter d'aménagements supplémentaires** ».

- De l'humour noir (?) P35 : Compte tenu de l'enjeu économique que représentent le tourisme et les loisirs, les collectivités locales ont investi beaucoup d'argent depuis plusieurs années pour optimiser l'accueil de populations saisonnières et la pratique des activités de loisirs. Ces investissements se poursuivront a priori dans les années à venir pour maintenir l'attractivité du territoire et son image de marque. **De ce fait, on suppose que la qualité des eaux de baignade va se maintenir à l'horizon 2050.** Il est donc prévisible que le dynamisme actuellement observé perdurera.

- Hélas la validation de la prolongation de l'usage des pesticides.

- Conclusion

Entre l'émergence du SAGE et les procédures de fin d'enquête publique il aura fallu 10 ans. Au point de lenteur où nous en sommes, pour commencer à agir, un temps supplémentaire d'information réelle du public serait peut-être bienvenu. Quant aux élus abstentionnistes pourquoi ne pas envisager un stage de stratégie de l'engagement ?